



LA SOCIÉTÉ ARTISTIQUE

FONTENAY-LE-FLEURY Exposition de Printemps 2018 Chapelle Saint-Jean

REGLEMENT

INSCRIPTION	Adresser le bulletin ci-dessous, accompagné du règlement, avant le 3 mars à : Société Artistique – Mairie de Fontenay-le-Fleury – 78330 Fontenay-le-Fleury. Adresser par mail (corson.diane@free.fr) une courte biographie et des photos de bonne qualité des œuvres présentées.
DROITS D'INSCRIPTION ET D'ACCROCHAGE	Inscription-Cotisation : 18 € (pour les fontenaysiens) ou 20 € (pour les non-fontenaysiens) donnant droit à l'accrochage d'une oeuvre. Droit d'accrochage supplémentaire : 2 ^{ème} oeuvre : 10 € ; 3 ^{ème} oeuvre : 5 € (<i>uniquement pour les sculptures</i>)
DEPOT DES ŒUVRES	A la Chapelle Saint-Jean samedi 10 mars de 14h30 à 17h30, Un reçu sera délivré (ne pas oublier le présent document). Aucun dépôt en dehors de ces date et heures sauf après demande directement auprès de Diane Corson.
FORMATS PAR EXPOSANT	Œuvres sur toiles (huile et acrylique, aquarelles, pastels etc...) : une ou deux œuvres par exposant pour un total maximal de 100 points (figure, paysage ou marine), minimal non inférieur à 6 points, hors cadre. Voir correspondance Sculptures : de 1 à 3 œuvres : 40cmX40X40 max. environ. Bon système d'accrochage à prévoir si bas-relief sur cimaise
PRESENTATION DES ŒUVRES	Œuvres sur toile : simple baguette ou cache-clous autour des châssis. Œuvres sur papier : sous-verre soigneusement encadré, sous Altuglas recommandé, pinces exclues. Toutes les œuvres seront munies de leur système d'accrochage et seront refusées dans le cas contraire
ASSURANCE	Les organisateurs déclinent toute responsabilité au sujet des œuvres quant aux pertes, vols ou dommages éventuels. L'assurance est à la décision et à la charge des exposants.
JURY ET ADMISSION DES ŒUVRES	Les œuvres seront sélectionnées par un jury qui décidera sans appel. Les droits d'accrochage seront remboursés aux artistes dont les œuvres seraient refusées
VERNISSAGE	Samedi 17 mars 2018 à 17h00 à la CHAPELLE SAINT-JEAN en présence de personnalités de la région. Remise des prix. Cocktail.
ACCUEIL ET VENTE	Permanence assurée par les membres de la Société Artistique et par des exposants bénévoles (merci de vous proposer auprès des organisateurs)
RETRAIT DES ŒUVRES	Œuvres exposées et non admises : contre remise du reçu dimanche 25 mars de 18h00 à 19h00. Au-delà de cette date et sans accord de l'association, un droit de 10 € par œuvre et par jour de retard sera perçu.

Important : aucune copie d'œuvre ne sera acceptée



LA SOCIÉTÉ ARTISTIQUE

BULLETIN D'INSCRIPTION : **accompagné du règlement par chèque** libellé à l'ordre de la Société Artistique, à adresser **au plus tard le 3 mars 2018** à :
la SOCIÉTÉ ARTISTIQUE — Mairie de Fontenay-le-Fleury — 78330 FONTENAY-LE-FLEURY
A l'attention de Diane CORSON

NOM : Pseudonyme : Prénom :

Adresse : Tél. :

Adresse mail (obligatoire) : « Lu et approuvé » + signature

EXPOSITION DE PRINTEMPS

Titre des œuvres proposées	Technique	Format	Prix de vente	Cotisation obligatoire : 18 € (fontenaysiens) ou 20€ (ext.)
				1 œuvre 0 €
				2 œuvres 10 €
				3 œuvres 15 € (<i>exclusivement pour sculptures</i>)
				TOTAL cotisation + frais accro. ... €

SOCIETE ARTISTIQUE DE FONTENAY-LE-FLEURY

RECEPISSE DE DEPOT

A remplir et à conserver pour validation lors du dépôt des œuvres et indispensable pour le retrait

Titre	Nature

Nom et prénom :

Adresse :

.....

Réservé aux organisateurs

Rappel des dates

Inscription :

3 mars 2018 au plus tard

Dépôt des œuvres à la Chapelle Saint Jean :

Samedi 10 mars de 14h30 à
17h30

Vernissage :

Samedi 17 mars à 17h00

Retrait des œuvres :

Dimanche 25 mars de 18h00 à
19h00

Itinéraire :

Direction de la gare (Parking)

